



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE EN MAURITANIE

FICHE MAURITANIE

I – Organisation de l'Enseignement Supérieur

1 – L'enseignement supérieur mauritanien en 2009

Sous l'effet conjugué de l'accroissement des effectifs de bacheliers et de la hausse des coûts de la formation à l'étranger, mais aussi de l'hétérogénéité idéologique des cadres ainsi formés, la Mauritanie a engagé depuis le début des années 80, la mise en place d'un système d'enseignement supérieur. L'évolution, plutôt incontrôlée de cet ordre d'enseignement, a conduit, en dépit du recours permanent à la formation à l'étranger pourtant devenue de plus en plus précaire, à la création de plusieurs établissements placés sous des tutelles diverses.

Aujourd'hui, les effectifs étudiants sont de l'ordre de 16 000 (pour une population d'un peu moins de 3 000 000 habitants), dont 25% de filles, répartis entre les établissements nationaux d'enseignement supérieur qui accueillent un peu plus de 12800 étudiants et la formation supérieure à l'étranger qui profite à quelques 3 300 étudiants. Ce nombre de 3 300 est une limite basse car il est basé sur le nombre de boursiers mauritaniens et les statistiques des universités françaises. En fait, il faudrait majorer d'au moins 50% le nombre d'étudiants mauritaniens établis dans les pays limitrophes (Sénégal et Maroc surtout). Il y a probablement 4 000 étudiants mauritaniens à l'étranger.

Les établissements nationaux d'enseignement supérieur sont au nombre de sept. Dans l'ordre chronologique de création, ce sont :

- l'École Nationale d'Administration (ENA) en 1966,
- l'École Normale Supérieure (ENS) en 1970,
- l'Institut Supérieur d'Études et de Recherche Islamiques (ISERI) en 1979,
- l'Université de Nouakchott en 1981,
- le Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET) en 1982,
- l'Institut Supérieur d'Études Technologiques (ISET) de Rosso en 2009,
- l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) en 2009.

S'y ajoutent depuis la réforme de 2006, un ensemble d'établissements supérieurs privés dont 5 sont reconnus et sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale :

- Université Chinguetti Moderne,
- GEU L'Académie,
- Sup'Management,
- Université libre de Nouakchott,
- Université Internationale libanaise en 2008

On constate le caractère très parcellisé de l'enseignement supérieur mauritanien. Celui-ci est encore renforcé d'une part par le fait que l'ISERI et l'ENA ne dépendent pas du Ministère de l'Éducation Nationale et qu'on ne sait plus de qui dépend le CSET (Ministère de l'Éducation Nationale ou Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), et d'autre part parce que l'ISCAE est le résultat de la transformation de l'Institut Supérieur d'Études Professionnelles (l'équivalent d'un IUT en France), composante de l'Université, en une institution autonome.

2 – Le Programme National de développement du Secteur de l'Éducation

Le gouvernement mauritanien a mis en place en 2001 un « Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation » (PNDSE) qui bénéficie de l'appui des principaux bailleurs de fonds extérieurs dont l'Association Internationale pour le Développement (IDA), la Banque Islamique de Développement (BID) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce programme décennal (2001-2010) qui s'inscrit

dans le cadre de la stratégie de développement du système éducatif vise, pour ce qui concerne sa sous-composante « Enseignement Supérieur », entre autres objectifs :

- la recherche d'une meilleure adéquation de la formation et de l'emploi,
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le développement de la recherche scientifique,
- le renforcement de l'équité au sein du système d'enseignement supérieur,
- l'accroissement des performances de ce système.

Pour atteindre ces objectifs, l'État mauritanien a inscrit son action en faveur de l'enseignement supérieur dans une stratégie de développement avec mise en œuvre de mesures et d'actions précises autour des axes suivants :

- mise en place d'un cadre institutionnel approprié (élargissement de l'autonomie et de la responsabilisation des établissements, élaboration d'une politique contractuelle, décentralisation des lignes budgétaires, diversification des sources de financement du système) ;
- mise en place des dispositifs de suivi et d'évaluation des étudiants et des enseignants,
- l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques,
- la régularisation des flux étudiants,
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur,
- l'accroissement de la professionnalisation, la diversification de l'offre de formation et le développement des formations scientifiques et techniques,
- l'exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- la promotion de la recherche scientifique, notamment appliquée, par la mise en place d'un Fonds National d'Appui à la Recherche Scientifique (FNARS) et le développement d'Écoles doctorales,
- l'accès à l'Enseignement Supérieur pour les différentes couches de la population,
- la mise en place d'un dispositif d'observation et de prospection du marché de l'emploi et de l'insertion des sortants du système.

Les effets de ce plan décennal sont certains en particulier au niveau institutionnel. L'enseignement supérieur est régi par un nouveau cadre réglementaire depuis février 2006. Par rapport aux anciens textes, on y trouve beaucoup d'ouvertures en terme de bonne gouvernance tant au niveau des instances nationales que des universités et autres établissements :

- mise en place d'une Instance Nationale d'Évaluation, d'un Conseil National de l'Enseignement supérieur, d'une Commission Nationale de la Recherche Scientifique,
- mise en place d'un conseil d'administration au niveau de chaque établissement comportant en particulier, outre les représentants des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs, des représentants de plusieurs ministères (tutelle, finances, fonction publique) mais aussi pour la première fois des représentants des partenaires économiques et sociaux ainsi que des étudiants,
- décentralisation de la fonction financière au niveau de chaque établissement et mise en place de la fonction de service,
- possibilité de créer des centres d'enseignement ou de recherche autonomes,
- ouverture de l'enseignement supérieur au privé.

D'autre part, ce nouveau texte reconnaît et adopte le schéma LMD pour l'ensemble des établissements d'enseignements supérieurs, ce qui a permis à l'Université de rénover entièrement ses programmes et d'engager la réflexion sur les formations doctorales inexistantes jusqu'à présent. La mise en place de cette réforme s'est accompagnée :

- de la rénovation du statut des enseignants-chercheurs à la grande satisfaction de ceux-ci,
- de la sortie du décret d'application sur la Recherche Scientifique,
- la création du Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) au bénéfice de l'action sociale étudiante.

Le coup d'état du 3 août 2005 avait donné une bonne visibilité à l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique en créant un Ministère de tutelle totalement séparé de l'Éducation Nationale. Les différents gouvernements, nommés après les élections présidentielles de 2007 et après le coup d'état du 6 août 2008 ont décidé de réintégrer ce ministère dans le Ministère de l'Éducation Nationale. Malgré cela, les acquis ont été conservés et le pilotage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a continué à se développer.

II – Organisation des études et enseignements dispensés

Seuls les établissements sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale seront présentés ici.

1 – L'Université de Nouakchott

De création récente (1981), elle comporte quatre facultés, chacune dirigée par un Doyen :

- Faculté des Sciences Juridiques et Économiques (1981),
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines (1981),
- Faculté des Sciences et Techniques (1995),
- Faculté de Médecine (2006).

A ces quatre composantes s'ajoute une composante transversale : le Centre de Renforcement pour l'Enseignement des Langues vivantes (CREL).

L'Université est dirigée par un Président (également Président du Conseil d'Administration), assisté de plusieurs conseillers et d'un Secrétaire Général pour les questions administratives. Un site Internet présentant une vue d'ensemble de l'Université est accessible à l'adresse <http://www.univ-nkc.mr>.

La mise en place du schéma LMD a commencé à la rentrée universitaire 2008-2009, à la FST et à la FLSH pour l'instant et seulement pour l'année L1 de la licence. Les masters se mettront en place progressivement (3 à la rentrée 2009-2010). Pendant 3 années transitoires coexisteront donc l'ancien et le nouveau système. Les données fournies dans ce paragraphe concernent la nouvelle offre de formation selon le schéma LMD.

1.1 – La Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)

Créée par le décret 81.208 du 18 septembre 1981, elle comporte huit départements qui délivraient jusqu'à présent chacun une DEUG et une maîtrise. Quatre filières de formation étaient totalement arabophones, les autres bilingues. La filière Géographie était la seule à être dédoublée.

Dans la nouvelle offre de formation, cette distinction va s'atténuer, puisque tous les étudiants arabophones apprendront le français durant leurs trois années de licence et inversement les étudiants francophones suivront des cours d'arabe (module LCI : Langues, Communication, Informatique). Logiquement d'ici 2012 les bacheliers issus de la réforme sur le bilinguisme de 1999 ne devraient plus avoir ce problème.

Nature de la filière	Licence	Master
Filières générales	Licence Langue et littérature arabes* Licence Langue et littérature françaises** Licence Langue et littérature anglaises** Licence Langues nationales** Licence Traduction** Licence Philosophie & Sociologie* Licence Histoire* Licence Géographie***	Master recherche Littérature arabe* : « Méthodologies de recherche en langue et littérature arabes » (rentrée 2009) Master recherche Géographie « Dynamiques spatiales en Mauritanie »
Filières professionnelles	Licence professionnelle Français Langue Etrangère Licence professionnelle Tourisme et Patrimoine (rentrée 2009) Licence professionnelle Bibliothéconomie, Documentation et Archivistique Licence professionnelle Gestion des milieux arides et semi-arides Licence professionnelle Collectivités locales et Management territorial	

* filière arabophone

** filière bilingue

*** 2 filières distinctes : arabophone et bilingue

La filière professionnelle « Gestion des milieux arides et semi-arides » a été créée en 2000. Elle bénéficie de l'appui d'institutions professionnelles comme l'ENER (Établissement National d'Entretien

Routier), la DEAD (Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Durable), le PND, l'ONG WORLD VISION, etc. Cette filière a été appuyée par la Coopération française dans le cadre d'un Accord Interuniversitaire (AIU) avec l'Université de Rennes 2 en 2000 et 2001.

L'effectif global de la FLSH est en 2009 de 3 320 étudiants. L'effectif enseignant est de 86 enseignants titulaires soit un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 39 étudiants.

1.2 – Faculté des Sciences et Techniques (FST)

Cette faculté a été créée le 2 novembre 1995 (décret n° 95-046) par transformation de l'Institut Supérieur Scientifique (ISS). Les filières professionnelles, mises en place depuis 1997 pour cinq d'entre elles, donnent des résultats intéressants en termes d'insertion des diplômés. Elles sont installées dans des bâtiments construits et équipés en très grande partie par la Coopération Française. Entièrement rénovées, elles apparaîtront sous la forme de Licences professionnelles depuis la rentrée universitaire 2008-2009.

Auparavant les filières DEUG étaient dédoublées (arabe et bilingue), alors qu'elles étaient uniquement bilingues en maîtrise. La mise en place du module LCI depuis la rentrée 2009 va contribuer à éliminer ces disparités comme à la FLSH.

Nature de la filière	Licence	Master
Filières générales	Licence Biologie et Biologie appliquée Licence Chimie Licence Géologie Licence Mathématiques Licence Physique et Applications	Master Recherche Mathématiques et applications (rentrée 2009) Master Recherche Biologie Master Recherche Chimie appliquée Master Recherche de Physique
Filières professionnelles	Licence professionnelle Géologie Minière Licence professionnelle Maîtrise et Gestion de l'Eau Licence professionnelle Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises Licence professionnelle Physique appliquée Licence professionnelle Science et Technologie des Aliments (STA) Licence professionnelle Informatique Licence professionnelle Energies Renouvelables	Master Professionnel en Qualité des produits alimentaires Master Professionnel en Informatique Master Professionnel en Géologie

L'effectif global de la FST s'élève à 1 349 étudiants pour l'année 2009. L'effectif enseignant est de 96 enseignants titulaires, soit un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 14 étudiants. Le faible nombre d'étudiants à la FST est la conséquence d'une régulation volontaire du flux d'entrée des bacheliers, les capacités d'accueil de cette faculté (en particulier pour les laboratoires de Travaux Pratiques) étant très faibles. La FST accueille 400 bacheliers scientifiques en 1^{ère} année alors que le nombre total de bacheliers scientifiques annuel est de l'ordre de 2 400. Si certains d'entre eux peuvent bénéficier d'une bourse à l'étranger (350 environ), les autres sont obligés de s'inscrire dans les autres facultés.

1.3 – La Faculté des Sciences Juridiques et Économiques (FSJE)

Créée par le décret 81.208 bis du 18 septembre 1981; elle est chargée de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines économiques, sociales et administratives. L'offre de formation cadrée LMD comporte quatre filières générales et trois filières professionnelles conduisant à la licence. Ces filières sont toutes dédoublées : une filière arabophone et une filière bilingue (français – arabe).

Nature de la filière	Licence	Master
Filières générales	Licence Économie publique Licence Gestion Licence Droit Public Licence Droit privé	Master Recherche Macroéconomie financière et publique Master Recherche Gestion Master Recherche Sciences Politiques et Relations internationales
Filières professionnelles	Licence professionnelle Techniques bancaires Licence professionnelle Finances – Comptabilité Licence professionnelle Commerce International	Master Professionnel Ingénierie des projets locaux, régionaux et de développement Master Professionnel Sciences administratives option Gouvernance locale Master Professionnel Sciences administratives option Administration centrale Master Professionnel Carrières Judiciaires et juridiques Master Professionnel Droit des Affaires et de l'entreprise Master Professionnel en Finances – Comptabilité

Un Pôle « Vie des affaires » créé en janvier 1999 oriente ses activités de formation de perfectionnement vers le soutien au secteur des entreprises, l'aide à l'initiative privée et l'amélioration de l'environnement économique et juridique du secteur moderne afin de créer une passerelle entre l'Université et les entreprises. Il semble être toutefois « en sommeil » depuis deux ou trois ans.

Notons également que la FSJE prépare au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA). L'accès à cette filière se fait sur concours et est ouvert aux candidats titulaires de la maîtrise en Droit (ou Chariya pour l'ISER) ou d'un diplôme reconnu équivalent. Le concours d'accès au CAPA a lieu tous les deux ans ou sur demande de la profession. Les enseignements sont annuels et dispensés en arabe ou en français. La durée des études est d'une année universitaire. Il concerne une dizaine d'étudiants.

L'effectif global étudiant de la FSJE est, en 2009, de 7 066 étudiants. L'effectif enseignant est de 86 enseignants titulaires, soit un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 82 étudiants. On comprend pourquoi la FSJE n'a pas encore pu mettre en place l'année L1 de licence selon le schéma LMD.

1.4 – La Faculté de Médecine

Cette faculté a été créée le 18 septembre 2006 (décret n°2006 - 098) en réponse certainement à la création d'une faculté de Médecine à l'Université Libre de Nouakchott (université privée). Une année 0 permet de mettre à niveau l'ensemble des bacheliers admis en français, informatique et matières scientifiques pour la médecine. Ensuite, on retrouve un schéma classique des études de médecine sur 7 ans. En 2008-2009, la première promotion est en seconde année. La faculté de Médecine compte 241 étudiants en 2009.

Les besoins de cette toute nouvelle faculté sont énormes que ce soit en équipements ou en formation de formateurs. D'autre part, il n'y a toujours pas de CHU et le personnel hospitalo-universitaire n'est toujours pas nommé, même si son statut existe.

1.5 – Centre de Renforcement pour l'Enseignement des Langues vivantes (CREL)

Créé en 1996, le CREL est placé sous l'autorité du Président de l'Université dont il est un service commun. Il a pour mission l'enseignement des langues vivantes aux étudiants, enseignants et cadres des secteurs public et privé. Pour ce faire, il a pour objectifs principaux :

- la mise à niveau en langues vivantes,
- l'élaboration et le contrôle des modalités d'évaluation des études en langues vivantes,
- le choix et la formation des formateurs en langues vivantes,
- la promotion de la recherche dans le domaine de la didactique des langues vivantes,
- l'élaboration, la mise en place et le suivi de cours de perfectionnement, de cours sur objectifs spécifiques et de cours techniques de communication et d'expression,

- l'autoformation au sein de l'espace ressources,
- la réalisation sur contrat de prestation de service dans le domaine de la formation en langues vivantes au bénéfice de toute administration publique ou privée.

Les prestations gratuites concernent l'enseignement institutionnel :

- cours dans les quatre facultés et l'ISEP en français et en arabe,
- remise à niveau des enseignants en arabe et en français.

Les prestations payantes ou prestations de service concernent :

- les étudiants qui souhaitent un renforcement en français,
- les formations destinées aux entreprises et administration (personnel du MEN, professeurs des disciplines scientifiques dans les lycées, fonctionnaires du Ministère des Finances, fonctionnaires du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, etc.).

Parmi ces dernières, l'une est particulière et intéressante, c'est « l'année de langue ». Elle trouve son origine dans une demande, en 2003, des autorités marocaines dans le cadre de l'accord plus général de partenariat signé entre la Mauritanie et le Maroc en 1998. L'année de langue consiste à effectuer une mise à niveau linguistique en français des futurs étudiants mauritaniens qui iront étudier au Maroc. C'est une formation intensive en FLE, à raison de 26 heures de cours par semaine pour un total de 600 heures-année. La formation est payante (100 000 UM/an). L'année de langue validée (examens et contrôle continu) se traduit par une attestation délivrée par le CREL aux lauréats. De plus, tous les étudiants inscrits dans cette année de langue et ayant fait preuve d'assiduité sont présentés aux épreuves du DELF premier degré. A la fin de cette formation, les étudiants sont donc normalement capables d'entreprendre des études dans une université francophone. Pour réussir cette mission, le Maroc a mis à disposition du CREL trois assistants techniques marocains. En 2009, l'année de langue compte 232 étudiants.

Le CREL a bénéficié de l'appui de deux projets FSP successifs de la Coopération française (PARSUP et AMPRUN). Ces deux projets et l'assistance technique française mise à disposition (2 ATF et un VI) ont participé à la construction du CREL et fait ce qu'il est devenu aujourd'hui : une institution reconnue par tous les acteurs pédagogiques mauritaniens. Ainsi en 2008, le CREL a dispensé 30 820 heures à 3 060 personnes, dont 2 262 instituteurs et a vu une augmentation de 20% du nombre d'étudiants recevant une formation linguistique en français.

2 – L'École Normale Supérieure (ENS)

L'ENS est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique). L'ENS a pour mission de former les cadres supérieurs de l'Éducation Nationale :

- enseignants du second degré,
- inspecteurs du fondamental et du secondaire,
- éventuellement d'autres cadres de l'Education Nationale (formateurs de l'ENI, laborantins, planificateurs, etc.).

En 2008, l'ENS comptait 310 élèves dont 51 filles. L'ENS est divisée en cinq départements, quatre d'enseignement et un de Recherche. Le corps enseignant est entièrement mauritanien et se répartit selon le tableau ci-dessous. A noter que les deux premiers départements sont francophones.

Départements	Matières enseignées	Nombre d'enseignants
Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	10
Sciences exactes	Mathématiques - Informatique	6
	Sciences physiques	2
	Sciences naturelles	5
Sciences Humaines	Histoire et géographie	6
	Philosophie	2
	Instruction civique	1
Langues	Lettres arabes	3
	Lettres françaises	1
	Lettres anglaises	4
	Études islamiques	2
Centre de Recherche	Éducation et développement	6

L'ENS a toutefois du mal à recruter surtout dans les domaines des sciences exactes et des lettres françaises. Auparavant, l'ENS trouvait à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université un vivier de bons étudiants scientifiques. Mais du fait de la faiblesse des salaires des enseignants du secondaire, ces étudiants préfèrent se retourner vers le secteur privé ou continuer leurs études à l'étranger.

3 – Le Centre Supérieur d'Enseignement Techniques (CSET)

Créé en 1983, le CSET assure des formations professionnelles courtes à Bac + 2, dans les domaines du tertiaire (secrétariat, bureautique, assistant gestion PME-PMI), et pour les métiers du technique (génie mécanique, génie électrique, froid - climatisation, maintenance, génie civil, etc.).

À noter toutefois que ces spécialités ne sont pas toutes ouvertes simultanément et que leur ouverture répond à un besoin exprimé par l'environnement socioéconomique mauritanien. Chaque promotion comporte 20 étudiants. Le nombre d'étudiants varie d'une année sur l'autre entre 100 et 110. Le CSET compte 6 enseignants permanents et des vacataires provenant le plus souvent du secteur privé. Notons qu'en 1985 il y avait 14 coopérants français au CSET.

4 – L'Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Rosso

Défini sur le même principe que les ISET tunisiens, l'ISET de Rosso ouvrira ses portes à la rentrée universitaire 2009-2010. Les programmes d'enseignement, de recherche et de vulgarisation sont axés sur la modernisation et l'amélioration du système d'élevage, de la production et protection agricole, l'amélioration de la qualité et la salubrité des aliments, et la protection de l'environnement au profit des communautés rurales et urbaines. L'ISET formera :

- des techniciens supérieurs en 3 ans,
- des ingénieurs en 5 ans dont les 3 années de techniciens supérieurs.

Un site Internet présentant une vue d'ensemble de l'ISET de Rosso est accessible à l'adresse www.iset-rosso.mr

5 – Enseignement supérieur privé

Les statistiques de l'enseignement supérieur privé sont difficiles à obtenir, puisque jusqu'au coup d'état du 3 août 2005, ces établissements n'étaient pas reconnus. Les sites Internet de ces établissements, lorsqu'ils existent, fournissent très peu d'informations sur les filières mises en place, la taille des promotions, le nombre de diplômés, les coûts de formation, etc.

Établissements	Date de création	Nombre d'étudiants	Filières de formation
Université Chinguetti Moderne	2002	NC	Études islamiques Littérature et arabe
GEU l'Académie www.geulacademie.mr	2005	120	BTS Gestion des entreprises et des administrations, Informatique Licences professionnelles Banque et Finances, Gestion de projets, Commerce International, GRH,
Sup'Management www.supmanagement.ma	2005	60	BTS Informatique et gestion, Commerce International Maîtrise Informatique, Finance, Marketing MBA Finance, Marketing
Université Libre de Nouakchott www.uln.mr	2006	NC	Faculté de Médecine École de Commerce Études islamiques
Université Internationale Libanaise	2008	NC	Faculté de pharmacie Faculté d'ingénierie Faculté des Affaires Faculté des Arts et Sciences

Les chiffres et les informations donnés ici sont donc sujets à caution sauf pour GEU l'Académie qui entretient de bonnes relations avec l'Université de Nouakchott et qui s'est appuyé sur les conseils de l'Assistance Technique Française pour ajuster son offre de formation au système LMD. Cet établissement a

également mis en place une charte qualité, engagement ferme fixant les fondements d'un processus de formation maîtrisé, ainsi que l'Approche Par les Compétences (APC) au niveau des filières professionnelles.

Le rôle de secteur privé vise à compléter la part du public dans l'enseignement supérieur. Il importe cependant d'établir assez vite les cadres institutionnels et légaux pour contrôler le secteur privé et mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité (habilitation des diplômés, etc.).

III – Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

1 – Aspect pédagogique

Les efforts engagés par l'État dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur ont permis d'atteindre des résultats appréciables dont les plus importants sont :

- l'accueil de la majorité des bacheliers dans les établissements nationaux, principalement dans les quatre Facultés de l'Université,
- la formation d'environ 7 000 diplômés de l'enseignement supérieur au cours des dix dernières années :
 - l'ouverture de filières professionnelles à la FST, dans des secteurs pertinents (Génie électrique, MIAGE, Maîtrise et gestion de l'eau, Sciences et technologie des aliments, Géologie minière) permettant une meilleure insertion professionnelle des diplômés,
 - l'ouverture de licences professionnelles à la FLSH en partenariat avec des institutions demandeuses (Direction générale des collectivités locales, Secrétariat d'État au Tourisme, Ministère de la Fonction Publique),
 - l'ouverture à court terme de licence professionnelles à la FSJE en partenariat également avec des institutions demandeuses (secteur bancaire, Chambre de Commerce, Industries et Agriculture),
- l'ouverture de l'ISSET de Rosso qui va contribuer à redynamiser les secteurs de l'agriculture et de l'élevage,
- l'émergence d'une expertise nationale ayant contribué au développement économique et social du pays,
- la contribution à l'enracinement des valeurs culturelles de la nation et à son ouverture au monde moderne.

2 –Aspect recherche

Il existe actuellement 19 équipes de recherche à l'Université de Nouakchott qui travaillent et qui publient assez régulièrement malgré les difficultés, la recherche n'ayant pas été une priorité pour l'enseignement supérieur mauritanien jusqu'en 2006. La sortie du décret d'application sur la Recherche Scientifique en avril 2009 va contribuer enfin à leur reconnaissance.

Il y a une dizaine d'années, deux projets de recherche CAMPUS ont concerné les secteurs de l'histoire qui a donné lieu à la publication d'un livre sur l'histoire de la Mauritanie (Coopération entre le LEHRI¹ de l'Université de Nouakchott et l'Université d'Aix), et de la géographie qui a permis la réalisation d'un Atlas sur les migrations en Mauritanie (Coopération entre le LERG² de l'Université de Nouakchott et le LEDRA de l'Université de Rouen). À compter de l'année 2000, trois nouveaux projets CAMPUS ont été acceptés et se sont terminés en 2005 :

- Sources et matériaux de l'Histoire de la Mauritanie, en collaboration avec l'Université de Provence – Aix en Provence ;
- Politiques urbaines et dynamiques sociales dans une ville du Sud : le cas de Nouakchott, en collaboration avec le laboratoire URBAMA de l'Université de Tours ;
- Étude intégrée de l'environnement dans la région de Nouakchott, en collaboration avec le laboratoire de recherche PRODIG de l'Université Paris I.

L'AUF finance actuellement deux projets de recherche à l'Université de Nouakchott :

- projet « *Particularités lexicales du français en Mauritanie* » conduit par le Groupe de Recherche sur le français en Mauritanie en partenariat avec l'Université d'Aix en Provence) et l'Université de Dakar. Il s'agit de développer une banque de données sur le français en Mauritanie.
- projet « *Système hybride de production d'électricité et d'eau pour un site isolé - de la caractérisation des besoins énergétiques au modèle de conduite de l'application* » du Laboratoire d'Energies Renouvelables en partenariat avec l'Université du Havre et l'Université de Dakar, avec comme fil rouge la réduction des pressions prédatrices sur la couverture végétale et donc la réduction de la déforestation.

¹ Laboratoire d'Etudes et de Recherche Historiques

² Laboratoire d'Etudes et de Recherches Géographiques

Enfin, dans le cadre du PNDSE, le Fonds National d'Aide à la Recherche Scientifique (FNARS) est destiné à promouvoir la recherche scientifique dans l'enseignement supérieur. Son but est d'encourager et de structurer la recherche scientifique au niveau des institutions d'enseignement supérieur avec une ouverture sur l'environnement socioéconomique. Il est financé à hauteur de 300 000 \$US, avec la répartition suivante : 20% de l'Etat mauritanien, 40% de l'IDA (Banque Mondiale) et 40% de la Banque Africaine pour le Développement (BAD). Ce budget va directement aux chercheurs, via les projets retenus. Le FNARS est piloté par deux organes de suivi :

- un comité de gestion composé de 7 membres (Directeur de la RS, conseiller juridique du MESRS, directeur du budget et des comptes, un représentant du patronat, du syndicat de l'enseignement supérieur, des chercheurs),
- un comité de coordination composé du directeur de l'Enseignement Supérieur et du représentant des chercheurs, du représentant de la Direction des Programmes Education – Formation (DPEF), de chaque établissement d'enseignement supérieur (université, ENS).

Ainsi, 21 projets de recherche ont été retenus sur 78 présentés. Dix-sept sont à mettre au compte de l'Université de Nouakchott dont quinze pour la Faculté des Sciences et Techniques. La plupart de ces projets s'effectuent en collaboration avec des laboratoires universitaires français (Rouen, Rennes 1, Rennes 2, Tours, Le Havre, Marseille III, etc.).

IV – Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

1 – Coopération française et coopération avec les établissements français

Les coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur français se concrétisent à travers les divers instruments suivants de la Coopération française : le projet FSP AMPRUN (Appui à la Modernisation et à la Professionnalisation de l'Université de Nouakchott) qui s'est terminé fin 2008, le dispositif de bourses, stages, missions et invitations, les accords interuniversitaires et les projets de recherche.

1.1 – Le projet AMPRUN

Le projet AMPRUN a été une des lignes fondamentales de l'appui français à l'enseignement supérieur mauritanien piloté par le SCAC à l'Ambassade de France ces quatre dernières années. Il était complété par la présence permanente de quatre assistants techniques (8 au départ du projet) et d'une volontaire internationale. Le projet AMPRUN a été financé à hauteur de 1 067 000 € sur quatre ans.

L'objectif général de ce projet était de promouvoir l'insertion de l'Université de Nouakchott dans son environnement économique et social en contribuant à la modernisation des structures et des pratiques et en développant la professionnalisation des formations. Il se déclinait en quatre composantes opérationnelles dont les objectifs sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Composantes	Objectifs spécifiques
Composante 1 Appui institutionnel	Moderniser la gestion des établissements, notamment par la décentralisation et la formation Mettre en place des organes administratifs, pédagogiques et scientifiques
Composante 2 Appui au français	Renforcer les capacités en formation du CREL Améliorer le niveau linguistique des étudiants, des professeurs arabisants et publics extérieurs Insérer le CREL dans un réseau d'établissements francophones
Composante 3 Renforcement des capacités	Renforcer les capacités pédagogiques Améliorer le potentiel de recherche
Composante 4 Appui à la professionnalisation	Renforcer la professionnalisation à la FST Etendre la professionnalisation aux autres facultés Resserrer les liens avec le secteur économique

Globalement, il ressort de l'évaluation finale de ce projet qu'avec un budget relativement modeste, il a permis des avancées notables dans la modernisation de l'Université de Nouakchott et la professionnalisation de ses enseignements.

1.2 – Les bourses

A – Bourses d'études

Elles sont destinées aux majors de maîtrise des filières professionnelles de l'Université, qui partent un an en France pour préparer un Master 2 professionnel dans leur spécialité. Mais, d'autres bourses de formation sont accordées pour des candidats d'excellence dans des domaines allant dans le sens du développement du pays : master Produits pétroliers et moteurs de l'IFP, master réseaux, master télécommunications numériques, ingénieur ENSIMAG, etc.

B – Bourses de formation à la recherche en alternance

Pour l'année civile 2009, 26 enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur sont titulaires d'une bourse en alternance, dont 9 pour préparer et soutenir leur HDR.

C – Missions et invitations

Le poste dispose d'un quota de missions (Nord – Sud) et d'invitations (Sud-Nord) permettant à des personnalités universitaires reconnues de participer à des actions d'expertise, des congrès ou séminaires spécifiques recherche.

1.3 – Les accords interuniversitaires (AIU)

A part l'accord signé entre l'ENS et l'IUFM de Lyon, tous les autres ont été signés avec l'Université de Nouakchott.

Il existe actuellement 12 AIU actifs (Angers, Evry, Le Havre, Limoges, Marseille III, Montpellier III, Nice Sophia-Antipolis, Orléans, Paris IV, Paris VI, Rennes 1, Tours). Il existe également un accord avec le CNFPT de Paris ainsi qu'avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

2 – Coopérations avec les établissements d'autres pays

2.1 – Université de Nouakchott

L'université de Nouakchott a mis en place depuis une vingtaine d'années des AIU avec d'autres partenaires que les universités françaises. Le degré d'activité de ces AIU est variable : ils sont d'autant plus actifs que le partenaire est proche. Parmi ces partenaires deux pays sont à citer :

- **Le Maroc**

Ce pays s'est engagé depuis 1998 dans une politique de coopération universitaire avec la Mauritanie. Désireux de la poursuivre et de l'amplifier dans de bonnes conditions, les deux partenaires ont décidé dès 2004 de mettre en place au CREL une année de formation linguistique, appelée « année de langue » destinée à mettre à niveau en français les étudiants mauritaniens désirant étudier au Maroc. Trois assistants techniques marocains ont été mis à disposition du CREL pour cela.

- **Le Sénégal**

Les accords passés avec les universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint-Louis permettent des échanges d'enseignants, l'interconnexion de flux d'étudiants (surtout au niveau du 3^{ème} cycle) et de nombreuses missions d'enseignement.

À noter un accord de coopération recherche tripartite Université de Nouakchott – Université d'Angers – Institut de Technologie des Canaries (ITC de Las Palmas) dans le domaine du développement durable. Ces trois institutions ont organisé fin 2007, avec l'appui du projet AMPRUN, un séminaire international « Énergie Renouvelables, Eau et Développement Durable » qui a permis à un certain nombre de chercheurs du Nord et du Sud de partager leurs expériences en matière de recherche et de pédagogie sur des thèmes porteurs d'intérêt commun, et en particulier fondamentaux pour le développement de la Mauritanie et des pays de la sous région.

	Pays	Université ou Institutions
Partenaires africains	Algérie	Université Houari Boumediene d'Alger
	Égypte	Université du Caire
	Libye	Université de Tripoli
	Maroc	Université Mohamed V de Rabat, Université Souissi de Rabat Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès Université d'Agadir
	Tunisie	Université de Tunis Université du Centre
	Sénégal	Université Cheikh Anta Diop de Dakar Université Gaston Berger de Saint-Louis Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar
Partenaires européens	Espagne	Université de Las Palmas (ITC) Université de Malaga
	Roumanie	Université d'Ordea
Partenaires américains	Canada	Université de Québec
	États-Unis	Université d'Arizona Université du Delaware
Partenaires asiatiques	Chine	Université de Pékin

2.2 – École Normale Supérieure

L'ENS de Nouakchott a passé un accord avec les partenaires africains suivants :

- **Algérie** : Université d'Oran
- **Maroc** : ENS de Rabat
- **Sénégal** : Université Cheikh Anta Diop à Dakar et Gaston Berger à Saint-Louis

V – Orientation à donner à de nouvelles actions de coopération

Au terme du projet AMPRUN, des actions de structuration resteront certainement à mener avec l'aide des bailleurs de fonds impliqués dans ce secteur.

1 – Appui à la structuration du LMD

Le projet AMPRUN a participé dès le départ à la mise en place de cette nouvelle offre de formation à l'Université de Nouakchott :

- ateliers de formation dans les trois facultés,
- définition d'une terminologie³ normalisée servant de référence à toutes les filières de formation,
- financement de missions d'expert pour valider le travail des commissions pédagogiques,
- appui à la mise en place des jumelages dans le cadre du PNDSE (Université du Québec pour la FST, Université de Rennes 1 pour la FSJE, Université Mohamed V de Rabat pour la FLSH).

Un calendrier progressif de basculement a été proposé dans chaque faculté : la licence tout d'abord, puis le master, avec une priorité sur les filières à rénover, les créations ne venant qu'ensuite. D'une manière générale :

- les filières générales sont destinées désormais à préparer des Licences générales et des Masters de Recherche,
- les filières professionnelles préparent à la Licence et au Master professionnels.

Les filières professionnelles à créer ont été identifiées suite à une évaluation réalisée préalablement auprès du monde socio-économique (analyse des besoins, profils de postes proposés au recrutement, fiches d'activités et compétences demandées).

L'appui des jumelages s'effectuera surtout au niveau des filières générales. Il reste par contre un gros travail à effectuer au niveau des nouvelles filières professionnelles à la FST, FLSH et FSJE. Un appui à

³ Cette terminologie a été traduite en langue arabe

ces composantes de l'Université ainsi qu'au CSET permettrait de combler entièrement le déficit existant entre l'offre de formation actuelle et la demande économique (structuration de l'offre, formation de formateurs, équipements).

2 – Appui à la Recherche Scientifique

Il est clair que la Recherche Scientifique est encore le « parent pauvre » de l'Enseignement Supérieur. Mais, compte-tenu de la mise en place du schéma LMD et donc des formations doctorales, il est important d'appuyer le secteur de la recherche Scientifique, tant au niveau de la tutelle qu'au niveau des acteurs du terrain :

- appui à la structuration de la Recherche Scientifique universitaire (unités de recherche, accréditation, évaluation, modes de financement et recherche de sources de financement),
- appui à la sensibilisation des décideurs politiques et des entrepreneurs privés sur l'importance de la recherche et son rôle dans le développement et implication de ces derniers dans la recherche,
- appui au FNARS qui doit jouer le rôle d'interface entre les chercheurs et les partenaires techniques financiers (FAO, PNUD, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, etc.),
- appui à la mise en place des formations doctorales ciblées qui doivent s'ériger autour de compétences locales ou s'appuyer sur des partenaires extérieurs, à travers des jumelages, en y associant les autres institutions de recherche locales,
- appui à la formation à la recherche par la recherche,
- développement de partenariats entre les différentes institutions de recherche au niveau de la Mauritanie mais aussi au niveau régional (partenariats Sud-Sud) et sub-régional (partenariats Sud-Nord).

3 – Appui à la Faculté de Médecine

La Faculté de Médecine de l'Université de Nouakchott, créée par décret n° 2006 - 098 du 18 septembre 2006, est une opportunité pour la Mauritanie afin de répondre à des besoins urgents de couverture sanitaire. L'ouverture de cette faculté était une nécessité pour plusieurs raisons.

1. Actuellement, la Mauritanie est dans la situation paradoxale où l'on compte **autant de médecins généralistes que de spécialistes**. Les besoins vont aller croissants avec l'ouverture de nouveaux centres de santé à l'intérieur du pays et la création de nouvelles structures hospitalières tant publiques que privées.

2. **Le nombre actuel des médecins généralistes** est nettement très insuffisant pour couvrir les besoins du pays.

3. **Les besoins en personnel médical du pays** sont très importants et dépendent pour l'instant de formations à l'étranger, souvent aléatoires, inadaptées et difficilement programmables.

- Les étudiants mauritaniens qui peuvent obtenir une bourse pour étudier à l'étranger trouvent **des conditions d'inscription dans les filières médicales de plus en plus difficiles** (conditions académiques, quota limité pour chaque pays étranger, limite d'âge, bourse...). C'est le cas tout particulièrement de l'Europe. Dans ces conditions, ils se rabattent vers des formations **pas ou peu adaptées** aux conditions socio-économiques et sanitaires de la Mauritanie (12 pays d'accueil différents).
- Il apparaît que **le taux de réussite** dans ces filières médicales est assez faible. Si on y ajoute un taux de retour au pays très faible (les diplômés restent majoritairement dans le pays où ils ont été formés), on comprend mieux la difficulté à trouver des généralistes pour tous les niveaux du système sanitaire mauritanien.
- Au rythme actuel de production, il apparaît très clairement que **le fossé entre les effectifs disponibles ou attendus de personnel médical et les besoins du système se creuse** au fur et à mesure que les programmes successifs de constructions et d'équipements sont mis en œuvre sous la pression conjointe d'engagements sectoriels à honorer et de demande pressante des communautés. Cela montre que la production actuelle, qui provient uniquement de l'extérieur, est totalement insuffisante. Il devient donc urgent de mettre fin à cette situation très préjudiciable à l'efficacité des investissements opérés dans le secteur de la santé.
- **Problème de souveraineté nationale** : la Mauritanie était le seul pays de la sous-région en 2006 à ne pas avoir de Faculté de Médecine. Certains pays ayant moins de dispositions que la Mauritanie étaient arrivés à créer leur propre Faculté de Médecine. La Mauritanie dispose chaque année d'un vivier

important de bacheliers scientifiques, mais qui, faute de filières scientifiques, se rabattent vers des filières peu adaptées à leurs formations.

La création de la Faculté de Médecine à l'Université de Nouakchott va donner une impulsion et une dynamique au système sanitaire mauritanien en améliorant d'une part la qualité des soins et en développant d'autre part la recherche médicale.

La Faculté de Médecine doit se doter d'une structure efficace et prendre un ensemble de dispositions lui permettant de progresser et de s'affirmer comme une institution de qualité. Il lui faudra pour cela des ressources humaines, matérielles et financières, afin de pouvoir accueillir et former de manière efficace les jeunes médecins généralistes ou spécialistes dont la Mauritanie a cruellement besoin. Cela demande une infrastructure spécifique que l'Université n'a pas encore. Un appui au développement de cette jeune faculté est donc nécessaire.

4 – Appui au français

L'appui au français reste une priorité même si le CREL contribue très fortement aux besoins de l'Université dans ce domaine. Une filière professionnelle Français Langue Etrangère (FLE) a été mise en place à l'Université à la rentrée 2008-2009 suite au constat partagé par le SCAC, le MFP et l'Université de Nouakchott de la carence en formateurs en français en Mauritanie. Cette carence s'explique de plusieurs manières :

- 1) La volonté officielle d'instaurer le bilinguisme en Mauritanie :
 - réforme de 1999 qui institue l'enseignement des matières scientifiques en français dans tous les cycles de formation (primaire, collège et lycée),
 - création du CREL au niveau de l'Université,
 - création imminente d'un centre de langues appliquées au niveau de l'ENA (destiné aux fonctionnaires de l'Etat).

Cette volonté n'a pas encore été suivie de moyens : manque cruel d'enseignants de français au primaire et au secondaire ; le CREL n'est pas en mesure de faire face à la demande en matière de formation ; le futur centre de l'ENA aura du mal à recruter des formateurs.

- 2) Besoins de plus en plus pressants en cadres intermédiaires bilingues, voire multilingues, exprimés par les opérateurs privés, notamment lors de l'Atelier sur le Partenariat organisé par l'Université de Nouakchott en avril 2008.

- 3) Le nombre d'institutions privées d'enseignement primaire et secondaire est en augmentation. Or, la majorité de ces institutions enseignent en français.

Les objectifs de cette nouvelle filière sont les suivants :

- former dans le court terme des enseignants spécialistes du FLE (destinés à pourvoir le centre de l'ENA, le CREL, l'enseignement secondaire...),
- former, dans le plus ou moins long terme, des cadres intermédiaires multilingues,
- former à plus ou moins long terme, des formateurs pour la filière elle-même (recrutement de professeurs en vue de mettre en place un master puis un doctorat.)

Il est donc nécessaire de créer une véritable synergie entre le CREL et cette filière FLE, le CREL étant le terrain d'application par excellence des étudiants de la filière. Un appui particulier en formation de formateurs doit être envisagé tant au niveau de la filière qu'au CREL :

- plan de formations diplômantes des enseignants du CREL (Masters 2 puis doctorat en FLE)
- formation en TICE (avec pour objectif la mise de cours en ligne),
- inscriptions et suivi de la formation des chercheurs ; missions Nord-Sud pour évaluation, séminaires ; évaluation des formations dispensées par le CREL,
- fédération du travail des enseignants du CREL inscrits en formation diplômante ; créer un embryon de laboratoire de recherche en FLE et didactique des langues.

VI – Contacts utiles

<p>Ministère de l'Éducation Nationale Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique BP 1434 - Nouakchott</p>	<p>Ministre : Ahmed OULD BAH Directeur Général: Khalil Ould El Mehdi Directeur de la Recherche Scientifique : Mohamed El Moctar OULD SIDI MOHAMED Tél. (222) 52438 54</p>
<p>Université de Nouakchott BP 561 – Nouakchott Tél. (222) 525 19 45</p>	<p>Président : Isselkou OULD AHMED IZIDBIH Secrétaire Général : Ahmed OULD BAHYA</p>
	<p>Faculté des Sciences et Techniques - BP 5026 – Nouakchott Tél. (222) 525 11 68 Doyen : Ahmedou OULD HAUBA Secrétaire général : Mohamed Abdel Jelil OULD HOUEÏB</p>
	<p>Faculté des Sciences Juridiques et Économiques Tél. (222) 525 15 20 Doyen : Sidi OULD MOHAMED ABDALLAHI Secrétaire général : Nani OULD CHEIKH ABDELLAHI OULD MAMI</p>
	<p>Faculté des Lettres et Sciences Humaines Tél. (222) 525 32 31/525 16 63 Doyen : Hamoudi OULD HAMADY Secrétaire général : El Arbi OULD MOULAYE ZEIN</p>
	<p>Faculté de Médecine Tél. (222) 525 62 02 Doyen : Sid'Ahmed OULD MOGUEYA Secrétaire général : Mohamed Vall OULD EL KEBIR</p>
	<p>CREL Tél. (222) 525 47 51 Directeur : Mohamed Mahmoud OULD ABDELLAHI</p>
<p>Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET) BP 986 - Nouakchott</p>	<p>Directeur : Mohamed Lemine OULD MOHAMED MAHMOUD Tél. (222) 525 44 29</p>
<p>École Normale Supérieure (ENS)</p>	<p>Directeur : Mohamed OULD ABDELKADER OULD ALADA Directeur des Études : Abdellahi OULD MOHAMEDEN OULD KERIM Tél. (222) 525 31 72</p>
<p>Service de Coopération et d'Action Culturelle BP 203 – Nouakchott Tél. (222) 529 95 59</p>	<p>Chef du Service : Françoise GIANVITI francoise.gianviti@diplomatie.gouv.fr Attaché de Coopération Éducation – Formation – Francophonie : Bernard Goldstein bernard.goldstein@diplomatie.gouv.fr</p>
	<p>A l'Université : Christian Clercin – Conseiller technique christian.clercin@univ-lille1.fr</p>

RÉPERTOIRE DES SIGLES UTILISÉS

AIU	Accord Inter – Universitaire
AMPRUN	Appui à la Modernisation et à la Professionnalisation de l’Université de Nouakchott
APC	Approche Par les Compétences
ATF	Assistant technique français
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CLMT	Collectivités Locales et Management Territorial
CNOU	Centre National des Œuvres Universitaires
CREL	Centre pour le Renforcement de l’Enseignement des Langues
CSET	Centre Supérieur d’Enseignement Technique
ENS	École Normale Supérieure
FLE	Français Langue Étrangère
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FNARS	Fond National d’Appui à la Recherche Scientifique
FSJE	Faculté des Sciences Juridiques et Économiques
FST	Faculté des Sciences et Techniques
GEOMIN	Géologie Minière
GMASA	Gestion des Milieux Arides et Semi-Arides
HDR	Habilitation à Diriger des Recherches
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
LMD	Licence – Master – Doctorat
MEN	Ministère de l’Éducation Nationale
MESRS	Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MGE	Maîtrise et Gestion de l’Eau
MIAGE	Méthodes Informatique Appliquées à la Gestion des Entreprises
PARSUP	Projet d’Appui à la Restructuration de l’Enseignement Supérieur en Mauritanie
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l’Éducation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCAC	Service de Coopération et d’Action Culturelle
STA	Sciences et Technologies des Aliments
TICE	Technologies de l’Information et de la Communication pour l’Enseignement
VI	Volontaire International

Mise à jour : 28 mai 2009